

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 04/08/2011

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 4 AOUT 2011 A 18 h 30
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Sous la présidence de Monsieur Claude LAROCHE, Maire.

Etaient présents : Claude LAROCHE, Sébastien AUFRERE, Nicolas LAROCHE, Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON Charly NICOLLE, Romain BONNET

Etaient absents : Christian SANSEIGNE, Olivier DELAITRE, Cyril GAUTHERON, Jérémy VENON

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane AUFRERE

ORDRE DU JOUR :

- * 1 – Acceptation d'un don
- * 2 – Application par anticipation du P.P.R.N.P
- * 3 – Redevance droit passage E.R.D.F 2011
- * 4 – Redevance droit de passage France Télécom 2011
- * 5 - Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint, propose d'ajouter un point à l'ordre du jour « Modification budgétaire pour l'achat du matériel informatique », la proposition est acceptée. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

1 – ACCEPTATION D'UN DON

Le maire rappelle à l'assemblée les dégâts causés par un automobiliste sur la haie à la sortie du village en direction de Tonnerre. Après entretien avec la personne responsable du sinistre, il avait été convenu du versement à la commune de la somme de 1 000 € de dédommagement afin de reconstituer la haie, le maire informe l'assemblée qu'il est en possession d'un chèque du montant prévu. Le conseil municipal accepte le chèque et charge le maire d'en effectuer l'encaissement.

Texte de la délibération n° 01/04/08/2011

Le maire présente à l'assemblée un chèque d'un montant de 1 000 € qu'il a reçu en dédommagement de dégâts causés par un automobiliste sur la haie à la sortie du village en direction de TONNERRE.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 04/08/2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Accepte le don d'un montant de 1 000 € et charge le maire d'en effectuer
l'encaissement.

2 – APPLICATION PAR ANTICIPATION DU P.P.R.N.P

Le maire donne à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 7 juin 2011,
présidée par Monsieur le Préfet et constituée de l'ensemble des 19 maires du
chablisien et des services de la D.D.T.

Monsieur le préfet propose l'application anticipée de la modification du
règlement du Plan de Prévision des Risques Naturels Prévisibles afin de
faciliter la délivrance des actes d'application du droit au sol.

Le conseil municipal accepte la proposition.

Texte de la délibération n° 02/04/08/2011

Le Maire présente à l'assemblée la révision du règlement du plan de prévision
des risques naturels prévisibles de coulées de boues sur le bassin versant du
chablisien, conformément à ce qui a été présenté lors de la réunion du 7 juin
2011, présidée par le Préfet et constituée de l'ensemble des 19 maires du
chablisien et des services de la DDT.

Monsieur le Préfet, afin d'assurer la sécurité juridique de la délivrance des
actes d'application du droit au sol pendant la procédure de révision, propose de
rendre immédiatement opposable aux tiers, les dispositions du règlement
modifié du plan de prévision des risques prévisibles de ruissellement et de
coulées de boues sur le bassin versant du chablisien en procédant à une
application anticipée.

Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance du règlement
modifié présenté, à l'unanimité,
Emettent un avis favorable à son application anticipée.

3 – REDEVANCE DROIT DE PASSAGE E.R.D.F

Le maire informe l'assemblée que pour l'exercice 2011 le forfait de droit de
passage sur le domaine public versé par E.R.D.F est fixé à 183,00 €

Le conseil municipal accepte le montant du forfait et donne pouvoir au maire
pour en effectuer le recouvrement.

Texte de la délibération n° 03/04/08/2011

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du
26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine
public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution
d'électricité. Il propose au Conseil :

* de fixer le montant de la redevance au taux maximum, 183,00 € pour
2011.

* Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par
l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant
la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait
lui être substitué ;

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 04/08/2011

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :
Adopte les propositions qui lui sont faites concernant cette redevance.

4 – REDEVANCE DROIT DE PASSAGE FRANCE TELECOM

Le maire informe l'assemblée des nouveaux tarifs applicables aux réseaux France Télécom pour 2011 afin de percevoir la redevance de droit de passage sur le domaine public.

Les montants sont :

49,29 €le Km pour les artères en aériens

36,97 €le Km pour les artères en sous-sol

24,64 e le M² pour les emprises au sol

Le conseil municipal accepte les montants présentés et donne pouvoir au maire pour en effectuer le recouvrement.

Texte de la délibération n° 04/04/08/2011

Le Maire informe l'assemblée que le mode de calcul de la redevance relative au droit de passage sur le domaine public, versée par France Télécom, instituée d'après le décret n° 97-683 du 30 Mai 1997 est établi par un montant au kilomètre d'artère et à la surface d'emprise au sol.

Pour 2011 les montants sont fixé à :

49,29 €le Km pour les artères en aériens

36,97 €le Km pour les artères en sous-sol

24,64 €le m² pour l'emprise au sol

Pour la commune de FLEYS les longueurs de réseau et l'emprise au sol sont défini commune suit :

Artères aériens : 0,929 Km X 49,29 €= 45,79 €

Artères en sous-sol : 3,497 Km X 36,97 €= 129,28 €

Emprise au sol : 0,50 m² X 24,64 €= 12,32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Fixe les montants comme indiqués ci-dessus

5 – MODIFICATION BUDGETAIRE

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance précédente il a été décidé de remplacer le matériel informatique et que cette dépense n'était pas prévue à l'établissement du budget primitif, il convient donc d'effectuer une modification budgétaire.

Le conseil municipal décide la modification budgétaire en prélevant la somme de 1 600,00 €sur les fonds libres pour la porter en section d'investissement du budget 2011.

Texte de la délibération n° 05/04/08/2011

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 7 juillet 2011, il a été décidé de remplacer le matériel informatique de la mairie et que cette dépense n'a pas été inscrite en section d'investissement au budget primitif, il propose donc d'effectuer une modification budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide

la modification budgétaire suivante :

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 04/08/2011

Opération 27 : Matériel Informatique

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	<u>Section d'investissement</u>		
2183 - 27	Matériel de bureau et matériel informatique	1 600,00 €	
021			1 600,00 €
	<u>Section de Fonctionnement</u>		
023		1 600,00 €	
La dépense sera prélevée sur les fonds disponibles non affectés 18 445,01 €- 1 600,00 € = 16 845,01 €			

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 04/08/2011

Liste des délibérations prises : du numéro 01/04/08/2011 au 04/04/08/2011

Délibération n° 01/04/08/2011 : Acceptation d'un don

Délibération n° 02/04/08/2011 : Application par anticipation du P.P.R.N.P

Délibération n° 03/04/08/2011 : Redevance droit de passage ERDF

Délibération n° 04/04/08/2011 : Redevance droit de passage France Télécom

Les membres présents

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
LAROCHE Claude	Maire		
SANSEIGNE Christian	1 ^{er} Adjoint	Absent	
AUFRERE Sébastien	2 ^{ème} Adjoint		
NICOLLE Charly	Conseiller Municipal		
COLLON Xavier	Conseiller Municipal		
LAROCHE Nicolas	Conseiller Municipal		
BONNET Romain	Conseiller Municipal		
DELAITRE Olivier	Conseiller Municipal	Absent	
AUFRERE Stéphane	Conseiller Municipal		
VENON Jérémy	Conseiller Municipal	Absent	
GAUTHERON Cyril	Conseiller Municipal	Absent	